



**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le seize juillet, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du dix juillet 2020, s'est réuni à la Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire

**Etaient présents :** Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Franck ESSERTEL, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Karine FONT, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Virginie BONNIER, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Ludovic GOY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON

**Absents :**

**Excusés :**

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) :** Claude GOY

⇒ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 4 Juin 2020 est approuvé.

Monsieur Régis GUINAND demande que des précisions supplémentaires soient apportées à l'extrait de la délibération concernant les indemnités des élus, à savoir les montants nets perçus par mois. Cette information est ajoutée ci-dessous :

Fonction	Indemnité maximale prévue pour la strate	Indemnité votée	Indemnités nettes (issues des outils de simulation – CDG)
Maire	51.6 %	48 %	1478 €
Adjoint délégué aux compétences «Information/communication», «Environnement» et « Affaires scolaires »	19.8 %	25 %	770 €
Adjoints (4)	19.8% x 4 = 79.2%	14% x 4 = 56%	471€ x 4
Conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à la compétence Jeunesse, Sports et Relations aux Associations	(Non-inclus dans l'enveloppe)	12 % x 1 = 12%	403 €
Conseiller municipal délégué à l'économie	(Non-inclus dans l'enveloppe)	6% x 1 = 6%	201 €
<b>Total</b>	150.6 %	147 %	

⇒ **Délibérations**

⇒ ***N°2020-24 : Désignation des représentants communaux au sein de divers syndicats, structures et associations***

Monsieur le Maire expose que la commune de Larajasse est membre ou participe à différentes instances ou organismes extra et inter communautaires. A ce titre, des délégués, représentant la commune de Larajasse, sont désignés par le conseil municipal.

Après en avoir valablement délibéré, le conseil municipal désigne les représentants communaux délégués suivants :

- SYDER (1 titulaire et 1 suppléant) : Jean Marc BRUYAS (titulaire) et Patrick CHILLET (suppléant)
- Correspondant défense : Franck ESSERTEL
- Centre socio-culturel (1 titulaire et 1 suppléant) : Marie Christine PONCET (titulaire), Marilyne POYARD (suppléant)
- Groupement des 4 cantons : Fabrice BOUCHUT

Adopté à l'unanimité

⇒ ***N°2020-25 : Désignation des représentants communaux au sein des commissions de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais***

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Larajasse est une des communes composant la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les membres suivants aux commissions de la CCMDL :

- Agriculture/Forêt : Franck ESSERTEL
- Assainissement/Rivières : Jean Marc BRUYAS
- Culture : Marie Christine PONCET
- Economie : Christine DENIS
- Gestion déchets : Fabrice BOUCHUT
- Petite enfance/enfance/jeunesse : Claude GOY
- Ressources humaines : Claude GOY
- Solidarités : Gilles BROSSARD
- Tourisme et loisirs : Marie Christine PONCET
- Transition énergétique : Franck GUILLON
- Urbanisme/habitat/transport : Régis GUINAND
- Voirie : Franck ESSERTEL

Adopté à l'unanimité

⇒ ***N°2020-26 : Nomination d'un conseiller municipal pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales***

Monsieur le Maire présente la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales. Désormais un répertoire électoral unique sera tenu par l'INSEE. Ceci met fin au principe de révision annuelle des listes électorales : elles seront révisées de façon permanente. De plus, les citoyens pourront s'inscrire jusqu'à quelques semaines avant le scrutin, et non plus jusqu'au 31/12 de l'année n-1.

Les commissions administratives sont supprimées. Le Maire a compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Un contrôle sera opéré par la commission de contrôle qui aura pour rôle d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation, et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin, ou une fois par an (s'il n'y a pas de scrutin).

La commission est composée de la façon suivante : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le préfet et un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Monsieur le Maire demande parmi les conseillers municipaux qui souhaite faire partie de cette commission. Mme Claude GOY présente sa candidature.

Adopté comme suit :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

⇒ **N°2020-27 : Droit à la formation des élus**

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2020-28 : Demande de subvention au titre du partenariat territorial avec le Département du Rhône**

*Mme Claude GOY ne participe pas au vote de cette délibération.*

Monsieur le Maire rappelle que le Département du Rhône a mis en place un dispositif fixant les modalités relatives à sa politique contractuelle d'aide aux communes. La collectivité affirme sa volonté d'être un partenaire privilégié des communes, en garantissant une vision territoriale équitable, avec une méthode simplifiée. Ce partenariat repose sur une logique de projet, la procédure prend la forme d'un appel à projet annuel auquel toutes les communes et groupements peuvent répondre. Cet appel à projet doit s'inscrire dans le cadre des priorités départementales.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du centre bourg de Larajasse – Phase 2. L'étude technique et financière réalisée par l'agence technique départementale est mise sur le bureau de l'assemblée et présentée à l'ensemble du conseil municipal.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de ces travaux a été évalué à 366 600 € HT. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser une demande de subvention d'un montant de 145 000 € au Département du Rhône, dans le cadre du partenariat territorial 2020 afin de financer une partie de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2020-29 : Remise gracieuse des loyers de professionnels**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de LARAJASSE loue des locaux à des professionnels. Nombre d'entre eux n'ont pas pu continuer leur activité normale pendant les mois d'avril et mai 2020, à cause de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer la remise gracieuse globale des loyers d'avril et mai 2020, aux professionnels concernés, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	Montant Loyer Avril 2020	Montant Loyer Mai 2020
Mme Marie Ange DA SILVA	205.21 €	205.21 €
Mme Angélique RIGOLOT	188.03 €	188.03 €
Mme Charline MAGNIN	154.92 €	154.92 €
Mme Marie Helene MOUSSET	143.67 €	143.67 €
Mme Nathalie HENRY	682.02 €	682.02 €
Mme Bénédicte CALVI	96.58 €	96.58 €
Mme Eloise CAVEROT	125.35 €	125.35 €
Mme Nadine LAMBERET	251.44 €	251.44 €
Mme MORAUD / Mme LOUIS	122.63 €	122.63 €
MARTIN SARL	178.11 €	178.11 €

Adopté comme suit :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

⇒ **N°2020-30 : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du SYDER. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Adopté comme suit :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

⇒ **N°2020-31 : Attribution d'une subvention de l'amicale des sapeurs pompiers de Larajasse**

*M. Franck ESSERTEL ne participe pas au vote de cette délibération.*

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 70 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'étudier les demandes de subventions des associations. Monsieur Régis GUINAND présente la demande formulée par l'Amicale des sapeurs pompiers de Larajasse. L'amicale des sapeurs pompiers sollicite la Commune pour une subvention permettant de couvrir une partie des frais du vin d'honneur offert lors de la Sainte Barbe du mois de janvier. Pour rappel, toute la population jarsaise est invitée à ce vin d'honneur. L'association a joint la facture correspondante aux dépenses engagées pour un montant de 900,00 € environ.

La commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations » propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 250,00 € à l'amicale des sapeurs pompiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 450,00 € à l'Amicale des sapeurs pompiers de Larajasse pour l'année 2020.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 3

⇒ ***N°2020-32: Projet de cession des droits réels immobiliers du volume issu des parcelles numérotées section C n°543, n°849 et n°1321 pour partie (env 1 951 m2) dont la surface d'emprise est nécessaire à la réalisation de logements sociaux et l'intégration d'une salle de réunion communale***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande l'OPAC du Rhône concernant l'acquisition du volume d'assiette de son programme de construction qu'il souhaite réaliser sur les parcelles cadastrées section C numéro 543, 849 et 1321 pour partie sises, 124 chemin du Minet afin d'y réaliser un ensemble immobilier d'habitat dédié à un usage de résidence principale pour des personnes répondant aux plafonds de ressources et en perte de mobilité. La réalisation de ce programme immobilier représente une opportunité pour la commune de réaliser une salle de réunion communale et des travaux d'aménagement et de VRD.

#### Contexte de l'opération :

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que la commune de Larajasse avait été sollicitée l'EPORA dans le cadre d'une convention opérationnelle signée en date du 18 juillet 2018 afin qu'elle intervienne conformément aux politiques publiques locales définies par les collectivités et en cohérence avec les documents d'urbanisme applicables, pour acquérir lesdits biens et permettre la réalisation d'un programme d'environ 13 logements locatifs sociaux suivant ladite convention. Ces parcelles constitueront le terrain d'assiette de l'opération programmée par l'OPAC du Rhône qui souhaite acquérir le volume d'assiette de son opération situé parcelles cadastrées C 543, 849 et 1321 pour partie ; le cas échéant devenir preneur à bail dans le cadre d'un bail à construction régi par les articles L251-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, après que la commune ait effectuée les opérations de démolition nécessaires et indispensables à la réalisation de ces ouvrages.

L'ensemble des parcelles représente une contenance d'environ 2000 m<sup>2</sup> tel qu'il résulte du plan joint en annexe dont la valeur vénale avait été estimée à 45€/m<sup>2</sup>.

Selon le programme de construction envisagé par l'OPAC du Rhône et pris en considération de la destination des biens, tel qu'il en résulte dans la convention opérationnelle signée avec l'EPORA, celui-ci envisage de réaliser un bâtiment d'environ 8 logements de type T2 (voir plus) charte Rhône+ pour personnes en perte de mobilité et stationnements dédiés en habitat collectif.

En raison de l'opportunité que présente la réalisation du programme immobilier de l'OPAC du Rhône en centre-ville de la commune, la Mairie de Larajasse souhaiterait y intégrer une salle de réunion communale dédiée aux habitants de la commune. La salle communale d'environ 70 m<sup>2</sup> serait composée de la manière suivante :

- un sas d'entrée ;
- un hall-vestiaires ;
- de sanitaires.

Le coût moyen prévisionnel de la salle de réunion communale représente un montant de 1800 € hors taxe le mètre carré.

De plus, cette opération comprendra la réalisation de travaux d'aménagement des abords extérieurs et des travaux VRD devant s'exécuter techniquement de manière simultanée à la construction de l'immeuble d'habitation à caractère social, il conviendra de les faire réaliser au moyen d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique en application des articles L2422-5 et suivants du Code de la commande publique. Le coût prévisionnel estimatif des travaux représente un montant de 185 000 € hors taxe.

Les modalités du montage de cette opération seraient les suivantes :

- la cession des droits réels immobiliers du volume d'assiette de l'opération programmée sur les parcelles C 543, 849 et 1321 pour partie (un bail à construction selon le montage juridique retenu par la collectivité dans le cadre de l'appel d'offre qui sera mis en œuvre) au profit de l'OPAC du Rhône et nécessaire à la réalisation de son programme immobilier d'habitat collectif pour personnes vieillissantes et les stationnements dédiés,
- la désignation de l'OPAC du Rhône en qualité de maître d'ouvrage délégué suivant les article L2422-5 et suivants du Code de la commande publique en considération de son projet de construction pour la réalisation de la salle de réunion communale,
- la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique,

Dans ces conditions, pris en considération que le programme de construction à réaliser par l'OPAC du Rhône sur les parcelles cadastrées section C numéro 543, 849 et 1321 pour partie sises, 124 Chemin du Minet emporte une charge pour l'OPAC du Rhône de réaliser les travaux de construction de la salle de réunion communale ainsi que des travaux d'aménagement des espaces et de voirie au profit de la commune, il est nécessaire mettre en place un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des articles L2122-1, L2123-1, R2123-1 et suivants du code de la commande publique pour déterminer les modalités de cession des droits réels immobiliers inhérents auxdites parcelles ainsi que les conditions de réalisation de la salle communale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la validation des caractéristiques essentielles de l'opération.

Adopté à l'unanimité

#### ⇒ **Questions diverses**

#### ⇒ **Commission Finances**

##### - Suivi budgétaire :

- Dépenses de Fonctionnement dans le Plan de Marche (50%) à 468 K€ soit 47% du prévisionnel en sachant, qui plus est, que certaines sont en tout ou grande partie payées en début d'année (comme les cotisations d'assurances ou les maintenances d'installations type ascenseurs)
- Recettes de Fonctionnement à 381 K€ soit 33% seulement mais, à l'inverse des dépenses, bon nombre d'entre elles ne sont majoritairement versées qu'au cours du second semestre (en particulier les dotations de l'Etat)
- D'où un Résultat de Fonctionnement déficitaire à - 87 K€ versus + 165 K€ budgété mais qui devrait progressivement atteindre voire dépasser cet objectif dans les mois à venir
- Au niveau de la Section d'Investissement, avec déjà plus de 430 K€ de réalisés (27% du prévisionnel) et seulement 50 K€ de recettes perçues (26%), le besoin s'affiche naturellement à plus de 380 K€ mais en totale adéquation avec le budget bâti sur la base des nombreux investissements programmés et/ou envisagés sur 2020

- A noter enfin, hors budget principal, la perception de 45 K€ sur celui de la ZA suite à la vente du dernier terrain encore non attribué et de 283 K€ de Dotations de l'Etat non encore comptabilisées au Budget
- Au final notre Trésorerie s'affiche provisoirement à près de 1,6 M€ ce qui nous permettra d'assumer les importants besoins futurs même si, comme toujours et encore plus en cette période de crise sanitaire, il convient de rester prudent et attentif.

#### ⇒ **Commission Voirie**

- Chemin du Moreau: un mur d'une dizaine de mètres en pierres sèches s'est éboulé sur ce chemin communal. Un enrochement semble le plus approprié pour que la circulation soit rétablie.
- Réfection des chemins pour l'année 2020. Rappel des chemins réalisés en 2019 : la Carabina, le Grapillat, la Thenaudière, une partie du chemin des Joinets, le Pinay, la Cipièrre, les Ormes. Le budget alloué par la CCMDL pour l'entretien des chemins sera de 105.223 € pour l'année 2020. La société EIFFAGE a été retenue suite à l'appel d'offres lancé par la CCMDL.
- Branches sur la voie communale : On constate que sur certains chemins, la végétation empiète sur la voie communale et gêne au passage des véhicules. Ce problème est accentué lorsque la neige est présente. Certains propriétaires vont être contactés afin qu'ils interviennent rapidement.
- Terrain de foot : Comme convenu avec GREEN STYLE/FTP, la commune se charge de récupérer la terre végétale (environ 200 camions) et le remblai (300 camions). Des points de chute sont répertoriés pour l'évacuation. Ceci nous a permis la renégociation du marché et l'économie de 7000 €. Nous en avons profité pour renforcer le chemin rural du Bonon qui était très abimé.
- Rachat des chemins privés : la municipalité a entrepris le rachat des chemins communaux qui se trouvaient dans le domaine privé. 12 ont été régularisés, il en reste encore une trentaine.

#### ⇒ **Commission Bâtiments**

- Une feuille de route a été mise en place pour réhabiliter certains bâtiments communaux, pendant les six années du mandat (Pôle d'animation, Relais d'assistances maternelles, Eglises, Chapelle de la Salette, Monument aux morts de Lamure, lavoir de Lamure, ancienne école de Lamure, Maison du Parc...)

#### ⇒ **Commission Ecole**

- Inscription Cantine et Garderie : Les inscriptions pour la cantine et le périscolaire auront lieu les samedis 18 juillet et 22 août de 9h à 12h, au restaurant scolaire. Prix de la garderie payé par les familles à ce jour : 1€ / la demi-heure (pas d'augmentation depuis 2015)
- Conseil Municipal des Enfants : Celui-ci a été mis en place en 2016. Les enfants ont notamment travaillé à l'aménagement des parcs de nos 3 villages. Il y a également des échanges tous les 15 jours, hors vacances scolaires avec les résidents de la Passerelle. Nos activités pour 2020 (informatique avec les résidents de la Passerelle) et projets (boîte à livres, récupération de bouchons...) se sont arrêtés début 2020 cause COVID.

#### ⇒ **Commission Info**

- Actions prévues sur ce mandat :
  - Le site internet de la commune sera rafraîchi
  - Réseaux sociaux : nous avons actuellement Facebook, Twitter et Instagram. Nous n'en conserverons qu'un seul : Facebook.
  - Newsletter : nous reprendrons la publication à partir de septembre, la plupart des manifestations de cet été étant annulées.
  - Bulletin municipal : nous prévoyons une nouvelle présentation qui nous suivra sur l'ensemble de ce mandat

#### ⇒ **Commission Culture**

- Présentation des différentes manifestations :
  - La grande lessive en mars : installation et exposition d'œuvres éphémères réalisées en format A4, qui peuvent être en peinture, collage, dessin, poésie...
  - La fête de la musique en juin chaque année dans un des 3 villages. Réservation de groupes musicaux variés.
  - La Journée du patrimoine en septembre en alternance dans les 3 villages.
- Préparation de la journée du patrimoine du dimanche 20 Septembre

- Cette année, nous allons mettre en valeur la Villa Mary et sa source, le séquoia du parc, la Gâise... Un parcours sera organisé sous forme de jeu de piste.
- Jumelage
  - Démarré sous le précédent mandat, la commission culture avait pris contact avec un village grec désireux de se jumeler. Un comité jumelage avait été créé, composé d'élus et de citoyens. En lien avec la commission tourisme et après en avoir parlé en conseil, une décision devra être prise sur le devenir de ce jumelage. Un courrier sera établi à l'intention de l'association.

#### ⇒ **Commission Tourisme**

- Présentation des objectifs de la commission pour le mandat :
  - Vérification des sentiers pédestres et vtt : balisage, affichage, indication d'un site
  - Créer des affichettes de lieu remarquables
  - Créer de nouveaux sentiers
  - Editer des cartes de sentiers avec les lieux d'hébergement, les commerces
  - Mettre d'autres lieux en valeur (croix des Séchères, anciens moulins, léproseries, source de la Coise, chemin de fer, dolmens, St Appolinaire, St Pierre...) en lien avec la commission culture.
  - Créer des tables d'orientation
  - Projet avec le bâtiment de l'école de Lamure
- Actions mises en place à ce jour :
  - La carte des circuits culturels de Larajasse peut être conservée, celle des sentiers de la commune est à revoir, les informations ne sont plus d'actualité.
  - En lien avec la commission voirie, on verra la meilleure façon pour maintenir les sentiers propres chaque année
  - On voit avec l'office de tourisme pour organiser une balade guidée et accompagnée. On choisit d'en prévoir une sur le thème des arbres. Celle-ci sera sans doute possible à l'automne.

#### ⇒ **Commission Economie**

- Rappel des principales actions de la commission :
  - Organiser le marché des créateurs, producteurs, artisans, commerçants qui a lieu au mois d'octobre,
  - Pérenniser le marché du vendredi soir sur la place des Platanes,
  - Gérer les demandes ponctuelles.
- Organisation du marché des créateurs, producteurs, artisans, commerçants : aura lieu cette année le 25 octobre, au pôle d'animation, de 9h à 17h. Nous maintenons l'apéritif gratuit de 12h à 12h30 en musique. La tombola gratuite sera reconduite (lots donnés par les exposants). Rappelons que la mairie prend en charge les frais de communication et l'apéritif mais ne retire aucun bénéfice de cette manifestation.
- Zone artisanale : M. Monteiller va commencer ses travaux début juillet. Le bâtiment devrait être opérationnel fin mars 2021. Lorsqu'il sera installé, il continuera à être présent sur le marché le vendredi soir et, prévoit en plus, de mettre en place un drive dans ses nouveaux locaux en milieu de semaine.
- Aide de la CCMDL face à la crise du COVID-19 : les entreprises locales ont été informées de l'aide à laquelle elles pouvaient prétendre.
- Aide du Département du Rhône, en partenariat avec les communes à destination des entreprises. Dossier téléchargeable sur [www.rhone.fr](http://www.rhone.fr) et dossier à retourner en mairie avant le 4 septembre 2020

#### ⇒ **Commission Jeunesse, Sports et Relations aux Associations - Feuille de route commission**

- Domaines de compétences :
  - Gestion des relations avec les associations communales, demandes diverses..
  - Traitement et suivi des demandes de subventions
  - Gestion de l'utilisation hebdomadaire du pôle d'animation par les associations communales
  - Mise en place du calendrier annuel des manifestations organisées sur la commune.
  - Maintenir et conforter le dynamisme de nos associations communales.



- Favoriser le développement des activités sportives sur la commune.
- Organisation / Objectifs du mandat :
  - Organisation du forum des associations (date et fréquence à définir).
  - Assister aux assemblées générales annuelles des associations communales.
  - Achat et mise en place d'un logiciel pour la gestion des locations des salles communales.
  - Soutien des activités et manifestations sportives sur la commune.
  - Entretien du lien et la complémentarité de nos associations.

#### ⇒ **Commission Urbanisme - Feuille de route commission**

- Domaines de compétences :
  - Instruction et suivi des demandes d'autorisation d'urbanisme : Permis de Construire, Déclaration préalable de travaux, Permis d'Aménager, Certificats d'Urbanisme, Permis de Démolir.....
  - Gestion des demandes diverses en urbanisme : particuliers, notaires, concessionnaires réseaux.....
  - Faire le lien avec la commission urbanisme/habitat de la CCMDL.
- Organisation / Objectifs du mandat :
  - Assurer une permanence en mairie pour renseigner les particuliers. Proposition : 1 samedi matin par mois (fréquence à adapter suivant les demandes).
  - Faire instruire au service ADS de la CCMDL toute demande concernant directement un élu, ou famille proche : frère/soeur, parents, enfants.
  - Préserver la confidentialité des dossiers pendant toute la durée de l'instruction.
  - Etre particulièrement vigilant à la gestion des eaux pluviales pour chaque projet (conformité avec le schéma directeur eaux pluviales).
  - Contrôle et suivi de la conformité des travaux autorisés avec vérification sur le terrain. Rappels aux pétitionnaires si besoin.
  - Mise en place d'une procédure interne de gestion des dossiers d'urbanisme, numérisation des dossiers

#### ⇒ **Commission Environnement - Feuille de route commission**

- Nos objectifs pour ces 6 années :
  - Le tri des déchets
  - Les points de collectes et les composteurs
  - La propreté et l'entretien de nos chemins
  - Le fleurissement des villages
  - Poulailleurs partagés dans nos 3 bourgs
  - Jardins partagés

#### ⇒ **Informations diverses**

- Croix des Séchères : Celle-ci est entourée de végétation dense. Nous nous rapprochons du propriétaire pour connaître ses intentions.
- Déchetterie : Est rouverte.. le dépôt d'encombrants et autres déchets sur les différents points de collecte des ordures ménagères doit cesser
- Kermesse de Larajasse : n'aura pas lieu cette année
- Ecole : changement de Direction de l'école publique à la rentrée prochaine, Elodie CHIPIER étant mutée à Saint Martin en Haut
- Salle d'évolution : le sinistre est en voie d'être résolu
- Travaux la D97 (qui va en direction de Saint Christo) et sur les départementales : devraient se dérouler d'ici octobre. Nous allons également faire une liste complète à transmettre au Département sur les autres besoins
- Bar des Gones : nous allons réactiver le dossier et chercher un successeur.
- Brigades vertes : Sont intervenus (à 5) comme prévu 4 jours. Tous les chemins qui leur avaient été listés ont été faits sauf celui de Chazette à Gimio. Le travail est manifestement de qualité.
- Eglise de Larajasse : Nous sécurisons la sortie du côté des Pavillons de la Tour qui est devenue dangereuse (fausse marche traître).
- Chapelle de la Salette : Nous faisons comme prévu réparer le clocheton
- Orange : souhaite installer une antenne vers les Martinières pour couvrir leur zone blanche
- L'opération « J'adopte une poule » est relancée. Il faut retourner les conventions avant le 4 septembre 2020

- Isabelle Chillet est intervenue à la dernière réunion du CCAS et a fait part de son souhait d'organiser un colloque sur la vie des personnes en maison de retraite durant la période de confinement. Madame CHILLET s'appuie sur ce qu'elle a vécu à la maison de retraite en tant que personnel, pendant la période de confinement. Les résidents ont été confinés dans leur chambre où ils étaient seuls même pendant les temps de repas, sans qu'on leur donne la parole, d'où l'idée d'organiser un colloque pour qu'il y ait une expression et une verbalisation autour de ces privations. Le but recherché est de faire participer les personnes âgées, poser les difficultés, pas forcément trouver des solutions mais pouvoir réfléchir, avoir un éclairage également par des professionnels et experts (gériatres, sociologues, psychiatres...).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00**